

RM/

Prefecture de l'Orne
Cabinet
du Préfet

République Française

Le

^ ,

ARRÊTE

Le Préfet de l'Orne,

Vu les pouvoirs qui lui ont été conférés par M. le Commissaire Régional de la République à Rouen,

Vu l'ordonnance du 4 Octobre 1944,

Vu les procès-verbaux en date des 4 décembre 1943 et 4 Octobre 1944 de la brigade de gendarmerie du Mesle-sur-Sarthe,

Vu le rapport du 11 Octobre 1944 de la même brigade,

Considérant que M. VAUX Pierre est un récidiviste du marché noir et que sa conduite appelle une sévère sanction.

ARRÊTE :

Article 1er. - M. VAUX Pierre, domicilié "au Logis" à St-Aubin-d'Appenai sera interné par mesure administrative au camp d'internement de Sées pour une durée de trois mois.

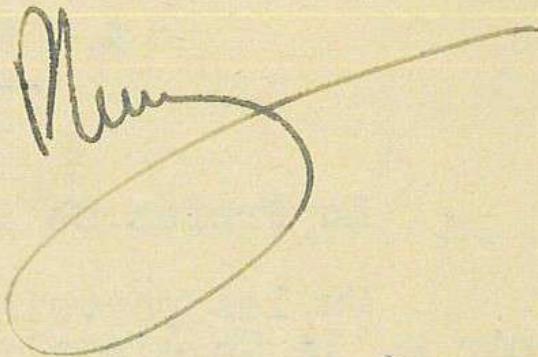
Article 2. - M. le Secrétaire Général, M. le Commandant de Gendarmerie et M. le Directeur du Centre de séjour surveillé sont chargés

.....

chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Alençon, le 21 Novembre 1944

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Le Président", is enclosed within a large, roughly drawn oval. The oval is elongated horizontally and has a slight irregularity on the right side.